



Droit de garde - conflit parental

Par **capital**, le 19/04/2016 à 14:39

bonjour

je vous remercie de bien vouloir m' aide dans ma recherche d' information .

je suis séparé de mon ex concubine , celle ci a le droit de garde sur notre fille de 13 ans mon ex c' est remarié (le beau père de ma fille) viens d' être incarcéré pour braquage et a écopé de 13 ans (récidiviste) , mon ex concubine viens d' etre inculpé pour recel en bande organisé

..

voila ma question :

COMMENT JE POURRAIS FAIRE POUR RECUPEREZ SONT AUDITION OU TOUT ÉLÉMENTS CONCERNANT SA MISE EN INCULPATION DE RECEL EN BANDE ORGANISE .

et ci un texte de lois m'y autorise bien sure ..

VRAIMENT CELA EST TRÈS IMPORTANT POUR MOI CAR JE ME BAT DEPUIS DE TRÈS NOMBREUSE ANNÉE POUR AVOIR LA GARDE DE MA FILLE .

merci pour votre aide
cordialement

Par **cocotte1003**, le 19/04/2016 à 19:16

Bonjour, votre fille est en age de donner son avis, avis qui est très fréquemment suivi par les juges. Si votre fille veut venir chez vous, vous saisissez le juge et prenez un avocat gratuit pour les mineurs, cordialement